

**CONSEIL MUNICIPAL N° 10  
DU 25 MAI 2021**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 13 avril 2021 est approuvé à la majorité par 29 voix pour et 3 abstentions (liste Vaires Citoyenne).

**1. RENOUVELLEMENT DE GARANTIE DE LA VILLE POUR UN RÉAMÉNAGEMENT D'EMPRUNT CONTRACTÉ PAR LA SOCIÉTÉ TROIS MOULINS HABITAT AU TITRE DE LA RÉHABILITATION DE 84 LOGEMENTS SITUÉS RUE DE TORCY**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 30 voix pour et 2 abstentions (liste Vaires c'est Vous), **APPROUVE** le principe du renouvellement de cette garantie d'emprunt en les nouveaux termes suivants :

- La durée de remboursement de cet emprunt est rallongée de 3 ans (la durée résiduelle de cet emprunt passe ainsi de 14 ans à 17 ans),
- Le taux d'intérêt qui était le taux du livret A + 1,60% avant le réaménagement devient taux du livret A + 1,04% (soit une baisse de la marge sur index de 56 points de base).

**2. REPRISE DE LA SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2020 DE LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DU BOIS**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** de procéder à une reprise de la subvention de l'année 2020 de la coopérative scolaire de l'école élémentaire du Bois, **PRÉCISE** que cette reprise donnera lieu à l'émission d'un titre de recettes.

**3. POINT RETIRE**

**4. APPROBATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 29 voix pour et 3 abstentions (liste Vaires Citoyenne), **APPROUVE** la liste des actions à présenter au titre du contrat de relance et de transition écologique suivante :

- 3 fiches actions : le marché de performance énergétique, l'aménagement et l'extension du centre de loisirs Marie Jorand, et le schéma directeur immobilier et audit des installations thermiques ;
- 2 fiches actions/projets : aménagement du Parc des sports Roger Sauvage et aménagement de l'hôtel de ville ;
- 11 fiches projets :
  - Centre de santé
  - Verger pédagogique et jardin partagé
  - Végétalisation d'un cimetière
  - Sport et nature
  - Le parc des Pêcheurs
  - Rénovation du pont du canal

- Aménagement de la parcelle de l'ancien marché couvert
- Rénovation énergétique des bâtiments
- Requalification rue de Torcy
- Requalification ilot « cité EDF »
- Aménagement du parvis de l'école Marie Jorand et de la rue de la Gare

**AUTORISE** le Président de la communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne à signer le contrat de relance et de transition écologique avec l'Etat, ainsi que tous les documents afférents.

**5. CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (ACTEE)**

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique (ACTEE), **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférant au projet.

**6. CONVENTION D'OCCUPATION RELATIVE A L'INSTALLATION D'UN RELAIS DE RADIOTÉLÉPHONIE MOBILE**

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à la majorité par 23 voix pour (liste Agir Ensemble pour Vaires), 2 abstentions (liste Vaires c'est Vous), et 7 voix contre (listes Vivre Vaires et Vaires Citoyenne), **APPROUVE** la convention relative à l'installation d'un relais de téléphonie mobile avec la société Cellnex France, **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention.

**7. CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS POUR LE MARCHÉ DE MAINTENANCE DES PORTAILS MOTORISÉS, DES PORTES BASCULANTES, SECTIONNELLES ET COULISSANTES**

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la convention de groupement de commande avec le CCAS relative à la maintenance des portails motorisés, des portes basculantes, sectionnelles et coulissantes, **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention de groupement.

**8. CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS POUR LE MARCHÉ DE MAINTENANCE DES ASCENSEURS, MONTE-CHARGE, MONTE-HADICAPÉS, ET PLATEFORME**

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la convention de groupement de commande avec le CCAS relative à la maintenance des ascenseurs, monte-charge, monte-handicapés et plateforme, **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention de groupement.

**9. DÉNOMINATION DES STRUCTURES DÉDIÉES A LA PRATIQUE DU TENNIS**

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à la majorité par 25 voix pour (listes Agir Ensemble pour Vaires et Vaires c'est Vous), 3 voix contre (liste Vaires Citoyenne), et 4 abstentions (liste Vivre Vaires), **DÉCIDE** de dénommer la halle tennistique de la façon suivante : « Halle tennistique Gérard Solvès », **DÉCIDE** de dénommer les courts extérieurs de la façon suivante : « Courts Claude Chatellier ».

**10. OCTROI D'UNE AIDE AUX LYCÉENS, ÉTUDIANTS ET APPRENTIS VAIROIS POUR LE FINANCEMENT DE LEUR CARTE IMAGINE'R POUR L'ANNÉE 2021-2022**

**Le Conseil municipal, à la majorité par 29 voix pour et 3 abstentions (liste Vaires Citoyenne), DÉCIDE** d'accorder une aide d'un montant de QUATRE VINGTS EUROS (80 €) aux lycéens, étudiants et apprentis vairois pour le financement de leur carte Imagine'R, pour l'année scolaire 2021/2022, **PRÉCISE** que cette aide ne sera versée qu'aux lycéens, étudiants et apprentis âgés de 23 ans ou moins lors de la rentrée scolaire 2021/2022.

## **11. MODE DE RÉMUNÉRATION DES AGENTS PARTICIPANTS AUX SCRUTINS ÉLECTORAUX**

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, DÉCIDE** que les rémunérations des agents de la commune et du CCAS participant aux scrutins électoraux en tant que secrétaire et adjoint d'un bureau de vote sont fixées de la manière suivante :

### **Bureau centralisateur :**

Forfait journée : 15 heures au taux horaire de 35€ brut.

Forfait ½ journée : 7 heures 30 minutes au taux horaire de 35€ brut.

### **Secrétaire et Adjoint d'un bureau de vote :**

Forfait journée : 13 heures au taux horaire de 31€ brut.

Forfait ½ journée : 6 heures 30 minutes au taux horaire de 31€ brut.

## **12. TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, DÉCIDE** de créer, pour la direction générale, un poste d'attaché hors classe, **DÉCIDE** de créer, pour la direction des services techniques, un poste de technicien principal de 1ère classe au service Voirie – Eclairage Public, **DÉCIDE** de créer, pour la direction des affaires générales, un poste d'adjoint administratif saisonnier pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin, **DÉCIDE** de créer, pour le service Régie, un poste d'adjoint administratif.

## **13. DIVERS**

### **□ Décision du 1<sup>er</sup> mars 2021**

Fixation des loyers des logements communaux pour l'année 2021 comme suit :

<b>Type de logements</b>	<b>Loyers 2020</b>	<b>Loyers 2021</b>
F3	360,77	361,49
F4	410,95	411,77
F5	461,05	461,97

### **□ Décision du 1<sup>er</sup> avril 2021**

Conclusion d'un marché entre la commune de Vaires-sur-Marne et la société SME Construction, sise 30 rue de Mont-Griffon – 91330 YERRES. Ce marché a pour objet les travaux de restructuration de l'école Paul Bert, rue Alphonse Manceau à Vaires-sur-Marne.

Celui-ci est conclu pour un montant de 41 997,01 euros HT, soit 50 396,41 euros TTC pour le lot n°01 – Installation de chantier, démolition, gros-œuvre, maçonnerie.

### **□ Décision du 1<sup>er</sup> avril 2021**

Conclusion d'un marché entre la commune de Vaires-sur-Marne et la société SME Construction, sise 30 rue de Mont-Griffon – 91330 YERRES. Ce marché a pour objet les travaux de restructuration de l'école Paul Bert, rue Alphonse Manceau à Vaires-sur-Marne.

Celui-ci est conclu pour un montant de 22 385,14 euros HT, soit 26 862,17 euros TTC pour le lot n°02 – Menuiseries extérieures, serrurerie.

□ **Décision du 1<sup>er</sup> avril 2021**

Conclusion d'un marché entre la commune de Vaires-sur-Marne et la société SME Construction, sise 30 rue de Mont-Griffon – 91330 YERRES. Ce marché a pour objet les travaux de restructuration de l'école Paul Bert, rue Alphonse Manceau à Vaires-sur-Marne.

Celui-ci est conclu pour un montant de 119 505,17 euros HT, soit 143 406,20 euros TTC pour le lot n°03 – Agencement.

□ **Décision du 1<sup>er</sup> avril 2021**

Conclusion d'un marché entre la commune de Vaires-sur-Marne et la société EIFFAGE Energie Systèmes, sise 36 rue du Séminaire – 94626 RUNGIS. Ce marché a pour objet les travaux de restructuration de l'école Paul Bert, rue Alphonse Manceau à Vaires-sur-Marne.

Celui-ci est conclu pour un montant de 42 369,67 euros HT, soit 50 843,60 euros TTC pour le lot n°04 – Électricité.

□ **Décision du 1<sup>er</sup> avril 2021**

Conclusion d'un marché entre la commune de Vaires-sur-Marne et la société BÉRANGER, sise 72 rue Ampère – 77403 LAGNY-SUR-MARNE. Ce marché a pour objet les travaux de restructuration de l'école Paul Bert, rue Alphonse Manceau à Vaires-sur-Marne.

Celui-ci est conclu pour un montant de 62 845,93 euros HT, soit 75 415,00 euros TTC pour le lot n°05 – Ventilation, chauffage, plomberie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.